

**École Doctorale Sociétés Humanités Arts Lettres SHAL 86**  
**Compte rendu du conseil d'ED du 20/02/2024**  
**10-13h**

**Ordre du jour :**

1. **Approbation des PV des conseils du 14 novembre 2023 et du 23 janvier 2024. Modification apportée : Correction des horaires de Ghislaine Goiran : 12h45 à 16h15, et non pas 13h30-16h30.**
2. **Informations diverses : relation avec les entreprises, simplification de la procédure pour les collègues de l'étranger non-HDR.**
3. **Élection du bureau du Conseil ; élection de la représentante du personnel BIATS ; élection d'un membre extérieur.**
4. **Sélection des dossiers pour les prix de thèse (Fondation UniCA, ED SHAL, Comité du Doyen Lépine). Thèses soutenues entre le 1er septembre 2022 et le 31 décembre 2023.**
5. **Examen des candidatures pour l'AAP Région et vote.**
6. **AAP interne – examen des demandes et décision de financement. Vote.**
7. **Mise à jour du règlement intérieur de l'ED SHAL.**
8. **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

**Présents :** visio ou présentiel.

V. Magri, O. Federici

J. Araskiewicz, M.-J. Bertini, F. Blanc-Garidel, L. Chanquoy, E. Galy, L. Gourichon (représentant de I. Thery), M. Lesclingand, E. Peraldo (représentante de M. Nordera), J.-P. Pellegrinetti, V. Parisi, S. Perez, S. Quilio, J. Chauvet, M. Gonzalez, S. Shen (arrivée à 11h30).

**Excusés :**

Ch. Charlier, N. Pélissier, G. Jean

E. Fighiera, G. Lemarié, J. Lepoutre

Ch. Rinaudo

E. Fiacre, O. Garde Le Bretton

1. **Approbation des PV des conseils du 14 novembre 2023 et du 23 janvier 2024. Modification apportée : horaires de Ghislaine Goiran : 12h45 à 16h15, et non pas 13h30-16h30 tous les jours sauf le vendredi.**

Vote à main levée pour l'approbation des PV : approuvés à l'unanimité.

2. **Informations diverses : relation avec les entreprises, simplification de la procédure pour les collègues de l'étranger non-HDR.**

Véronique Magri indique qu'elle invitera Auréa Cophignon, responsable Insertion professionnelle des doctorants, au prochain conseil de l'ED. De même, une date sera choisie afin de permettre la présence des membres extérieurs et de mieux définir leur rôle.

Rappel est fait de la procédure concernant les directeurs, co-directeurs et rapporteurs non-HDR. Ces trois situations nécessitent une dérogation accordée par le CAC. Un non-HDR peut diriger une seule thèse à 100% ou 2 thèses en co-direction.

Pour les collègues de l'étranger, il a été décidé que si celui-ci a dirigé 3 thèses soutenues, son dossier est dispensé de passage en CAC.

Un tableau des titres équivalents au titre de professeur est disponible sur le site de l'université de Saclay.

L'ED mène un long travail pour s'inquiéter des doctorants non-réinscrits en 2023-24. Il est rappelé que la réinscription est obligatoire chaque année et qu'une thèse est menée en 3 ans (temps plein), 6 ans maximum (temps partiel). L'ED compte sur les directions de thèse et les DU pour bien faire comprendre ces dispositions.

Est évoqué le dossier d'une étudiante Mme X, inscrite en 1<sup>ère</sup> année en doctorat en 2021-2022, sans réinscription depuis, en dépit de relances successives ; M. Ferrete avait indiqué la procédure de réinscription en 2023, non suivie d'effet ; l'actuelle direction a convoqué l'étudiante – rendez-vous reporté à la demande de l'étudiante et finalement non honoré sans explication. Le Conseil est unanime pour considérer que dans ces conditions la thèse peut être considérée comme abandonnée, conformément au règlement. Pour rappel, la non-réinscription vaut abandon dès la 1<sup>ère</sup> année d'interruption. Une inscription ultérieure en 1<sup>ère</sup> année reste possible.

**Information sur le calendrier :** la date qui sera fixée par l'arrêté annuel (mois de juin) est celle de la fin des réinscriptions administratives (autour du 3 novembre). Les dossiers ADUM devront être déposés **un mois avant** cette date afin que les réinscriptions soient effectives le 3 novembre (dossiers complets, CVEC et droits d'inscription payés). Il faut par conséquent prévoir les CSI en amont, avant l'été. Tout ceci afin de ne pas engorger le service de la Scolarité et de ne pas prendre le risque que des réinscriptions soient refusées.

La MED, consultée, confirme qu'un doctorant peut soutenir à partir de la 2<sup>e</sup> année d'inscription – si la situation s'y prête.

**Information pour la représentation de l'ED à Neuromod.**

Fanny Meunier, en tant que membre du conseil de NEUROMOD, représente l'ED au sein de cette structure.

**3. Point du règlement à voter – le vote sur le règlement complet est reporté**

« Les représentants des unités de recherches peuvent désigner un suppléant dont le nom doit être communiqué au secrétariat de l'Ecole doctorale ; le suppléant a droit de vote en l'absence du titulaire ; de même, un directeur d'unité peut se faire représenter par un membre de son unité qui a droit de vote ». Vote favorable à l'unanimité. L'examen du règlement complet est reporté à un prochain conseil.

**4. Élection du bureau du Conseil ; élection de la représentante du personnel BIATS ; élection d'un membre extérieur.**

Membres du bureau présidé par Véronique MAGRI : Jacques ARASZKIEWIEZ, Edith GALY, Gregori JEAN, Marina NORDERA, Orea GARDE-LEBRETTON. Le bureau est élu à l'unanimité (vote anonyme)

En remplacement de Catherine DELEMARRE, Ghislaine GOIRAN est élue à l'unanimité membre du Conseil (vote anonyme).

Les deux membres extérieurs sollicités n'ont pas encore donné leur réponse pour le siège à pourvoir.

Rappel du règlement : la direction de l'ED a droit de vote avec application des règles de départ.

**5. Sélection des dossiers pour les prix de thèse (Fondation UCA, ED SHAL, Comité du Doyen Lépine). Thèses soutenues entre le 1er septembre 2022 et le 31 décembre 2023.**

Nous avons 17 candidatures pour les 3 Prix de thèse :

	LABO	DIR	Spécialité	Rapporteurs	Durée de la thèse	Publications scientifiques	Rayonnement de la recherche	Présentation du dossier	Rapport de soutenance
ANDRIEU Clément	LAPCOS	I. Milhabet et D. Steiner	Psychologie	Marie Lesclingand					
BOISSON Sandra	URMIS	M. Lesclingand	Sociologie	Jacques Araszkieviev					
CADALEN Na ya	CEPAM	S. Beyries	Préhistoire	Marie-Joseph Bertini					
CORDERO Maria	BCL	F. Meunier	SDL	Sandra Perez					

CURTY Emma	CTELA	B. Bonhomme	Litt et civilisation françaises	Edith Galy					
DUCHATEL Audrey	CEPAM	Ph Jansen	Hist et archéologie des mondes anciens	Marie Lesclingand					
FLORET Dominique	LIRCES	M. Ham et S. Gilbert	Psychologie	Serge Quilio					
GAUTHIER Céline	CTELA	M. Nordera	Arts vivants, danse	Edith Galy					
HOAREAU Leïla	CEPAM	S. Beyries	Préhistoire	Lucile Chanquoy					
LAMBERT Benjamin	LIRCES	M. Ghazali et E. Klinka	Etudes hispaniques	Sandra Perez					
MIRZAI Naz	LAPCOS	E. Galy et K. Polet	Psychologie	Gregori Jean					
RISI Alessandro	CEPAM	G. Scafoglio	Langues et litt anciennes	Lucile Chanquoy					
Romina ROMAY	CTELA	JF Trubert et F. Paris	Arts vivants, musique	JP Pellegrinetti					
ROUSSEL Audrey	CEPAM	M. Regert et J.-Ph Brugal	Préhistoire	Emmanuelle Peraldo/Marina Nordera					
STEF Jimmy	URMIS	C. Blaya et V. Erlich	Sociologie	Patrizia Laudati					
SUMIEN Loïc	SiCLAB	N. Pelissier et L. Corroy	Information et communication	Isabelle Thery/ Lionel Gourichon					
TRAN NGOC Anaïs	BCL	F. Meunier et J. Meyer	SDL	Serge Quilio					

La direction de l'ED ne prend pas part au vote.

Résultat du vote :

**DUCHATEL Audrey : 1<sup>er</sup> Prix (Fondation UniCA) – prix 2025.**

**ROUSSEL Audrey : 2<sup>e</sup> Prix (ED Shal)**

**BOISSON Sarah : 3<sup>e</sup> Prix (Ville de Nice)**

## 6. Examen des candidatures pour l'AAP Région et vote.

Le dossier pour l'AAP Région doit être complété pour jeudi soir ;

## 7. Réponses à l'AAP interne : question reportée.

La séance est levée à 13h

\*\*\*\*\*

Véronique MAGRI, directrice de l'École Doctorale

Signature :

Véronique Magri



Directrice de l'École Doctorale 86  
UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR